

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 28 mars 2024

CENTRE
DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre **le 28 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation : Nombre de membres en exercice : 26

8 mars 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

28 mars 2024

Titulaires : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN,

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Gérard CHAUVÉAU suppléant de Catherine LHERITIER
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Suppléants excusés : Jean-Claude CHADENAS

Pouvoirs :

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°13.2024

Membres titulaires excusés : Antoine NELLY, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

**Frais de mission –
Actualisation des taux
des indemnités de
mission**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle que :

- par délibération n° 01.2015 du 29 janvier 2015, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de Loir-et-Cher (CDG 41) a décidé de mettre en place le remboursement des frais de mission aux taux prévus par le Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et sur une base forfaitaire

.../...

- puis, par délibération n°39.2019 du 3 octobre 2019, le Conseil d'Administration a actualisé le montant du remboursement de ces frais, suite à la parution du décret n°2019.139 du 29 février 2019.

Or, l'arrêté conjoint du Ministère de la transformation et de la fonction publique, du Ministère de l'intérieur et des outre-mer et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, du 20 septembre 2023 modifie l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Cet arrêté remplace dans son article 1 le tableau figurant au a de l'article 1 de l'arrêté du 3 juillet 2006 par le tableau qui suit :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	140 €	120 €	120 € ou 14 320 F. CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F. CFP

Afin de permettre un meilleur remboursement des frais de déplacements des agents du CDG 41, au vu de l'environnement inflationniste, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration la prise en compte de l'évolution de la réglementation et l'application des nouveaux taux, toujours sur une base forfaitaire. Les membres du Bureau du 18 mars 2023 a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** l'actualisation des frais de mission comprenant les frais d'hébergement et de repas en application de la nouvelle réglementation susvisée,
- **de valider** en conséquence les nouveaux taux de remboursement prévus à l'article 1 de l'arrêté du 20 septembre 2023 susvisé,

- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 28 mars 2024

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : **3 Avril 2024**
Exécutoire le : **3 Avril 2024**

Le Président soussigné certifie
sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE





[Faint handwritten signature or scribble]

1306 7000 E
1306 7000 E



[Handwritten signature]